

## La Lettre n° 52 Mars 2015

### ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Une année d'exception



Commencée par des faits tragiques particulièrement graves, elle sera pour notre association une de celles dont il faudra se souvenir. Elle consacrera son cinquantième anniversaire, longévité rare pour nombre d'associations. Nous le célébrerons le 21 mars prochain, après l'assemblée générale, dans les salons de l'Hôtel de Ville où nous serons accueillis à cette occasion.

Une histoire de l'association a été écrite pour ce moment solennel. Cet ouvrage intitulé *50 ans d'actions patrimoniales* retrace les évolutions au fil du temps, les orientations données par ses présidents et les mutations des choix patrimoniaux. Nous aurons le plaisir de vous le remettre symboliquement ce jour-là.

J'en remercie vivement ses auteurs, Geneviève Balestrieri et l'équipe qui a retracé ce long chemin et préparé cet évènement.

Notre programme d'animations de l'année a été aussi largement enrichi !

Exceptionnelle aussi parce que 2015 marquera une (r)évolution dans notre mode de communication, tant en interne avec l'utilisation du numérique pour l'envoi des convocations et la diffusion de *La Lettre*, tout en prenant soin de ne délaissier personne, qu'à l'extérieur avec une volonté affirmée de nous faire reconnaître par des moyens multimédia adaptés à une population plus large et plus jeune. C'est à mon sens une évolution indispensable pour assurer la pérennité de notre association. Nous la poursuivrons par la mise en place de programmes de QR code en partenariat avec la municipalité et la Métropole. Nous y travaillons !



Vous pouvez constater notre volonté de changement par le choix d'une charte graphique et l'utilisation de notre nouveau logo.

Bonne lecture et rendez-vous au 21 mars.

Franck Courtois

## Journée patrimoniale à Lyon le 14 octobre 2014

Il est 9 heures, Victor, au volant de son car Guignier, nous emmène à Lyon. Nous profitons du micro pour animer quelque peu le trajet, et essayer de voir quelques châteaux ou bâtisses des Terres Froides. Ce sera peine perdue face au feuillage encore très présent en ce début d'automne.



Une heure et demie plus tard, nous découvrons la majestueuse basilique de Fourvière. Nos deux guides arrivent en même temps que nous. Deux groupes de 12 personnes se forment et la visite commence. Nous admirons les extérieurs et les splendides sculptures, l'intérieur et sa riche ornementation, puis la crypte et ses mosaïques magnifiques, et nous en savons alors beaucoup plus sur l'histoire de cette basilique, lieu de dévotion et non pas lieu d'offices religieux ainsi qu'il en est dans une basilique.



Il est midi et demi, direction la "ficelle", ce funiculaire qui nous emmènera confortablement en bas dans le vieux Lyon. Le bémol de la journée sera le restaurant qui n'a pas été à la hauteur des attentes. Qu'à cela ne tienne, le moral des troupes est intact pour démarrer la visite du vieux Lyon avec Yves Neyrolles qui nous ravira autant que les guides du matin à Fourvière.



Nous déambulons dans les vieilles rues du quartier Saint-Jean, écoutant attentivement les commentaires intéressants et précis de notre guide. Ainsi défilent devant nous portes et leurs impostes, lambrequins, murs et façades étonnants, couloirs des cours intérieures magnifiquement peints, cours elles-mêmes de toute beauté... La cour intérieure de notre 10 rue Chenoise nous paraît tout-à-coup ordinaire... même si elle ne l'est pas !



Les découvertes fabuleuses au cours de cette journée, la convivialité, la bonne humeur qui ont régné, le beau temps qui nous a accompagnés, tout cela a fait de ce mardi 14 octobre un moment très agréable que tous les participants sont prêts à renouveler, ailleurs dans d'autres villes, ou dans d'autres quartiers de Lyon, tant la richesse de cette ville classée au Patrimoine mondial de l'Unesco est extraordinaire.



Il est 17 h, nous retrouvons Victor et son car, et c'est le retour à Grenoble.

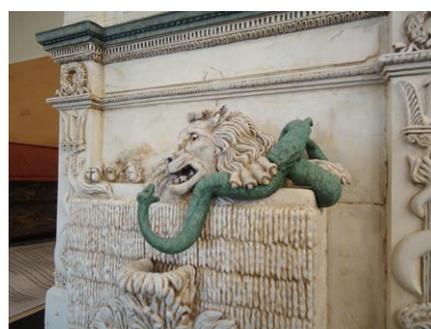
Monique Bonvallet

## Les maquettes de l'AVIPAR

Un partenariat particulièrement fructueux existe depuis plusieurs années entre *Patrimoine et Développement du Grand Grenoble* et l'AVIPAR. Cette *Association de Valorisation et d'illustration du Patrimoine Régional*, située 19 rue Prosper Mérimée à Grenoble, amène des personnes atteintes de handicaps à élaborer des maquettes d'édifices locaux remarquables sur le plan patrimonial et à les présenter au public. Nous tenons à remercier vivement cette association de nous prêter pour les journées du patrimoine de superbes maquettes que nous exposons dans la cours du 10 rue Chenoise quand le temps le permet ou au local en cas de pluie. Cette présentation, très appréciée, demande à tous de gros efforts et bravo à l'équipe des « déménageurs » qui manient avec dextérité ces édifices fragiles... et à nos voisins attentionnés qui n'hésitent pas à les héberger pendant la nuit ! C'est ainsi qu'au cours des années, nous avons pu associer à nos visites la présentation de diverses maquettes : les trois bassins de la rue Montorge (1) et la fontaine de la place de la Cymaise (2) avec notre visite du quartier Saint Laurent.



1. Les trois bassins de la rue Montorge



2. La fontaine du lion et du serpent place de la cymaise



3. L'anneau de vitesse



4. Le stade de glace

Quelle joie de surprendre l'émerveillement des enfants devant la minutie de ce travail, cherchant à rester davantage pour se déplacer autour des maquettes en questionnant Ingrid Caillet-Rousset !

Ce remarquable travail permet de voir la totalité d'un édifice et de mieux en comprendre la structure.

Aux journées du Patrimoine 2014, les maquettes de l'anneau de vitesse (3) et du stade de glace (4), construits pour les Jeux olympiques de 1968, ont connu un franc succès.

Actuellement l'AVIPAR travaille sur la Tour Perret, édifice qui nous est particulièrement cher et sur la piste de bobsleigh de l'Alpe d'Huez datant aussi des Jeux Olympiques d'hiver de 1968, rejoignant encore un de nos thèmes d'étude.

Nous sommes heureux de participer à la valorisation de ce magnifique travail qui demande patience, minutie et qualités artistiques.

Geneviève Vennereau. Vice-présidente de Patrimoine et Développement du Grand Grenoble

## Les colonnes Morris disparaissent...

La toute nouvelle municipalité a fait le choix de supprimer les nombreux panneaux publicitaires qui ornaient la ville de Grenoble dans plusieurs lieux.

Si notre association n'a pas à porter de jugement sur un tel projet, elle déplore cependant que cette décision concerne aussi les colonnes Morris, répliques fidèles d'un



patrimoine ancien réinstallé il y a plus de trente ans dans notre ville.

Malgré une intervention auprès de Monsieur le Maire, nos arguments - demandant la



conservation de ce patrimoine pour annoncer les diverses activités culturelles de la Ville - n'ont pas été retenus.

Le démontage de ces colonnes réalisé par l'entreprise Decaux, propriétaire des ouvrages publicitaires, a commencé au début du mois de février.

Espérons qu'elles seront réinstallées dans une autre ville.

Maigre consolation malgré tout...



## Des bougies rue Chenoise

Le samedi 13 décembre 2014, *Patrimoine et Développement* a participé à l'éclairage de la cour de l'immeuble où se situe le siège de l'association



au 10 de la rue Chenoise, en disposant des bougies sur le rebord des fenêtres. Signalons aussi le travail remarquable de notre voisin et ami Abdé, qui avait déposé plusieurs dizaines de bougies le long de l'escalier et sur les margelles de tous les balcons. Une vraie féerie.



Ambiance chaleureuse dans la rue où les habitants et commerçants du quartier offraient gâteaux, chocolat chaud ou vin chaud aux passants. Plusieurs cours d'immeubles, habituellement fermées, étaient ouvertes ce soir-là. Ce fut l'occasion de rencontres avec des nouveaux élus, et de belles découvertes patrimoniales.

Cette initiative devrait être reconduite en décembre prochain. Nous nous y associerons encore.

## Salon du régionalisme alpin

Patrimoine et Développement était, comme les années antérieures, présent au Salon du régionalisme alpin, en novembre 2014, dont le thème était « Les soldats du 140<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie ».

Découvrez en images le stand et les temps forts de ce salon organisé par Ex-Libris, en partenariat avec le Centre généalogique du Dauphiné.



Rencontre avec Mme Corinne Bernard  
Adjointe aux Cultures

Bach (Charles  
Pasquier), né au  
Fontanil, 1882-1953,  
créateur de La  
Madelon



A l'initiative de Patrimoine et Développement, un groupe d'exposants (associations, écrivains, bouquinistes ou libraires) entonna dans la bonne humeur la Madelon, le chant symbolique des Poilus.

## Galette des rois

Un moment de convivialité à Patrimoine et Développement lors du partage de la galette des rois à la Maison des associations, en suite de la conférence sur le curé de Montaud.

L'origine de la fève dans le gâteau vient des Saturnales, fêtes païennes au temps des Romains qui avaient lieu fin décembre. Un banquet clôturait les festivités, et un grand gâteau rond (symbole du soleil) était partagé. La fève légume cachée à l'intérieur désignait le roi des agapes. A la fin du IV<sup>e</sup> siècle, l'Eglise d'Occident, pour contrer les fêtes païennes, adopte, comme l'Eglise d'Orient, le 6 janvier pour célébrer l'enfant Jésus et faire à cette occasion une fête moins débridée.

A la Révolution la fête s'appellera Fête des Sans-Culottes, et le gâteau deviendra le gâteau de l'Egalité. C'est à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que la fève sera remplacée par un sujet de porcelaine.

### Ci-dessous, quelques gourmand(e)s...



Les nouveaux  
Rodolphe, Franck,



rois mages ?  
Jean-Michel, Serge.

Crédit photos - Monique Bonvallet

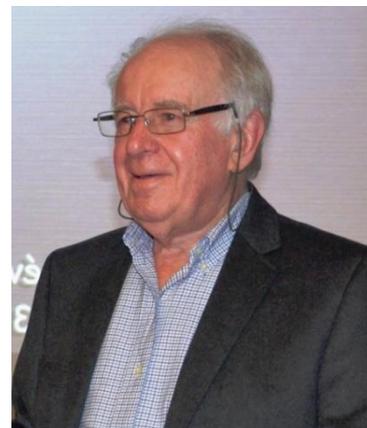
## Vie de l'association

*Cette année 2015, qui célèbre les 50 ans de notre association, est riche en événements. Plusieurs conférences, dont les thèmes sont indiqués ci-dessous, ont eu lieu ces derniers mois.*

### ***Le baron des Adrets***

Samedi 13 décembre, Daniel Etienne nous a narré la vie du très célèbre seigneur de Beaumont, le baron des Adrets, habituellement perçu, à juste titre, plutôt comme sanguinaire, impitoyable et capable des pires atrocités. La verve, l'humour et les parfaites connaissances du conférencier ont charmé et enthousiasmé l'assistance, jusqu'à parfois rendre un aspect sympathique à ce cruel personnage.

La qualité du diaporama fut remarquable et très remarquée. Nous pouvions craindre le non-respect du temps imparti, tant Daniel Etienne est intarissable sur ses passions. Ce ne fut pas le cas, car le conférencier termina dans les temps souhaités.



### ***Le curé de Montaud***

Samedi 15 janvier, Charles Robbez-Masson, juriste, enseignant à la faculté de droit, intervenait pour la première fois pour Patrimoine et Développement. Habitant de Montaud, passionné par l'histoire de sa commune et par le Vercors, il a publié plusieurs articles dans les Cahiers du Peuil. Ce jour-là, il nous conta l'histoire d'un surprenant curé de Montaud : Jacques-Joseph Ravix de Lors, « aussi connu pour sa charité évangélique que pour ses idées avancées ». Ces éléments furent scrupuleusement vérifiés par le conférencier et les faits exposés à l'assistance au cours d'un intéressant diaporama.



M. Robert-Masson nous parla ensuite de la pierre tombale de ce prêtre, dont l'existence était connue mais qui avait disparu, jusqu'au jour où il la découvrit... dans une parcelle de terrain qu'il venait d'acquérir à proximité de l'église de Montaud ! Une récompense méritée pour cet historien passionné.

### ***Perceval le Gallois et le châtel de Theys***

Samedi 7 février, aux Archives Départementales de Grenoble, Annick Clavier, archéologue, conservatrice du patrimoine, décrivit les surprenantes peintures murales du châtel de Theys –ainsi nommé pour ne pas être confondu avec le château de Theys. La nombreuse assistance, composée des amis et adhérents de Patrimoine et Développement, ainsi que de ceux de Theys-patrimoine, suivit avec un vif intérêt les explications de la conférencière.

Illustrée par de nombreuses photos représentant la vie de Perceval le Gallois, accompagnée de lectures de Chrétien de Troyes, la conférence d'Annick Clavier reçut un succès mérité.

Pour en savoir plus sur ce châtel et ses peintures murales, lisez le livre de Mme Clavier intitulé *Perceval en montagne*, publié en 2014 par le Conseil Général dans la collection « Patrimoine en Isère ».



## Libertinage et littérature en Dauphiné

Samedi 17 janvier 2015 eut lieu une conférence donnée par Christiane Mure-Ravaud, agrégée de Lettres, sur le thème : « Libertinage et littérature en Dauphiné au siècle des Lumières ».

Si le terme de libertin, adepte du libertinage, comporte l'idée de liberté, c'est d'abord la liberté de pensée : l'esprit fort, le libre penseur, entend s'affranchir des dogmes et des lois imposés par la religion. Comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce refus s'accompagne du rejet de toute norme, notamment celle de la morale catholique dominante, le sens du mot dérive vite de la licence intellectuelle à la licence des mœurs. Pour l'élite aristocratique, il s'agit d'un jeu galant soumis à des codes précis et basé sur la mise en scène de la séduction amoureuse ; jeu transgressif dont s'emparera le roman libertin. Ce courant affecte l'art de vivre en Dauphiné où les femmes sont renommées pour leur grande beauté. Grenoble, pourvue d'un important contingent de militaires et d'un Parlement indépendant de celui de la capitale, connaît alors une période brillante. Accueillante et cultivée, elle acquiert une solide réputation de ville de plaisir, de jeu, de dissipation dont la littérature n'a pas manqué de se faire l'écho. Notre province compte non seulement des gens de plume qui se sont signalés par leurs écrits érotiques, mais également des personnalités qui, après avoir alimenté la chronique mondaine de leur temps, ont suscité la création littéraire, inspirant des œuvres parfois marquantes aux écrivains du libertinage dauphinois ou de passage.



Christiane Mure-Ravaud est également l'auteure d'ouvrages sur Rousseau et Lamartine, publiés dans notre collection « Escapades littéraires en Dauphiné ».



**En mars 2015, parution de l'ouvrage : 50 ans d'actions patrimoniales à Grenoble**, écrit par un collectif de personnalités sous la coordination de Geneviève Balestrieri.

Edité par Patrimoine et Développement à l'occasion du cinquantenaire de l'association, ce livre sera distribué le 21 mars 2015 aux adhérents à jour de leur cotisation. Il sera ensuite disponible au local.

Le général de Gendarmerie Yves Barde, licencié en Histoire, était passionné d'histoire militaire et de fortifications.

Il avait publié de nombreux ouvrages sur le sujet, dont une *Histoire des fortifications* dans la collection "Que Sais-je ?"

Parmi ses écrits les plus récents, citons : *Vauban, ingénieur et homme de guerre*, ainsi que *Sentinelles des Alpes – Citadelles et fortifications*.

Yves Barde a été inhumé début décembre 2014 en Haute-Savoie.



## L'octroi à Grenoble

La loi du 11 frimaire an VII (8 octobre 1799) a autorisé, pour les communes aux ressources insuffisantes, la création d'un octroi, autrement dit un impôt de consommation, impôt municipal dans la majeure partie du XIX<sup>e</sup> siècle, donc sous l'autorité directe des maires.

Au départ les produits taxés à l'entrée de la ville sont : liquides et boissons, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux de construction. En 1870 sera ajoutée une rubrique "Divers" qui permettra d'inclure les denrées de consommation qui se développent.

Avant l'octroi, à Grenoble n'étaient concernés par une taxe que les boissons alcoolisées et la viande de boucherie.

Ces nouvelles ressources serviront à "ses dépenses locales, et, de préférence, à celles de son hospice civil et des secours à domicile". Au cours des années, les augmentations des tarifs seront le reflet des emprunts municipaux et programmes de construction de la ville. Toutefois certaines taxes serviront pour la fourniture du pain aux armées.



A gauche, les bureaux de l'octroi cours Saint-André (Coll. pers.)

A droite, porte des Alpes (BMG - Site Pagella)



### L'octroi dans la ville

La plupart des bureaux de perception sont situés aux portes de la ville. Cependant il existe des catégories, le vin et le bétail par exemple, qui se trouvent à l'intérieur du périmètre de l'octroi. Une déclaration doit être faite par les cultivateurs, celle de la récolte des vignes, et celle de la modification du cheptel. Cette ressource est loin d'être négligeable. Si l'on prend par exemple la date de 1870, il existe à ce moment-là 180 exploitations agricoles dans le périmètre de l'octroi !

Pour les personnes qui traversent la ville, et afin de mieux contrôler la fraude, existe le passe-debout et le transit. Le passe-debout (passe et debout car les marchandises ne doivent pas être déchargées) concerne ceux qui traversent la ville sans s'y arrêter, et le transit ceux qui restent quelques jours. Les denrées en transit sont déposées dans un local de l'octroi, ou chez un particulier qui peut être contrôlé à tout moment.



Porte de Bonne - Jules Guédy (MD)

### L'octroi aux entrées de la ville

En 1813 l'octroi est perçu aux 5 portes : de France, de la Graille, de Bonne, Très-Cloîtres et Saint-Laurent.

A partir de 1839 (enceinte Haxo) se rajoute la porte d'Eybens (devenue porte des Alpes plus tard). De nouveaux bureaux d'octroi sont créés aussi à l'Abattoir (1847), cours Berriat (1862).

En 1878 la liste est modifiée suite à l'extension des fortifications, et sont créés les bureaux du cours Saint-André, du chemin d'Echirrolles, du chemin Mallifaud, et de la porte de l'Île Verte.

En 1883 l'octroi de la porte de France est remplacé par deux octrois car il existe deux issues distinctes à ce moment-là : porte de Lyon et porte de Clémencières.

En 1891 un bureau est créé : celui du tout nouveau pont du Drac.

En 1925, suite à la démolition du rempart Sud de Grenoble, il y a encore des modifications : suppression de Très-Cloîtres, et de fait des bureaux voient le jour au Châtelet et à la Croix-Rouge.

## L'enquête de 1870



Ordonnée par Napoléon III, elle a pour but de faire le point des octrois en France.

A Grenoble les recettes annuelles de l'octroi représentent la moitié des ressources municipales. Il y a peu de réclamations, le système semble bien fonctionner. L'exception concerne les eaux-de-vie où la taxe est trop élevée, ce qui induit plus de fraude.

## L'idée de la suppression

L'octroi commence à ne plus être adapté et ses détracteurs se manifestent. Le souhait est que ne soit concernées que les denrées de luxe, et pas les produits de première nécessité (rapport Charles Testoud (1850-1902, adjoint au maire) de 1885). L'entrave économique qui se fait jour inquiète les partisans de la suppression. Voilà ce que dit Joseph Marquian (1825-1914, adjoint au maire) en 1890 : "L'impôt de l'octroi manque de proportionnalité dans son assiette ; il s'applique aux choses les plus essentielles à la vie et il maintient les douanes intérieures que le Moyen Age faisait peser sur toutes les cités".

Le conseil municipal, en avril 1896, accepte l'idée d'une suppression. "Nous ne nous heurtons plus qu'à l'impossibilité d'abolir des taxes sans avoir établi un régime qui fournisse des ressources équivalentes, et nous attendons que nos législateurs aient créé cet impôt de compensation. Sans celui-ci la faculté laissée aux communes de supprimer leurs octrois est un leurre".

Le 29 décembre 1897 une loi concernant les taxes sur les boissons sera promulguée.

Quatre années plus tard apparaîtront les licences pour les débits de boissons, des droits plus élevés sur les transports de toute nature (chevaux, voitures...), les jeux, les différents cercles de rencontres.

### Sources

Etudes Dauphinoises, Population et octroi à Grenoble, PUG - V. Chomel et A. Jobert  
Archives Départementales Isère Série 20185

En 1908 Charles Tartari (1851-1910, conseiller municipal) déclare : "La moindre atteinte portée au rendement de notre octroi, soit en le réduisant, soit, même seulement, en ralentissant sa marche ascendante normale, mettrait nécessairement en péril l'équilibre du budget".

## La suppression

Une nouvelle loi, celle du 13 août 1926, permet aux municipalités de créer de nouvelles taxes, qui remplaceront celles de l'octroi. Ce seront les taxes sur le revenu des propriétés, sur les locaux d'habitation ou ceux utilisés pour l'exercice d'une profession.

L'octroi sera définitivement abrogé le 31 décembre 1927.



## Taxe sur l'entrée des agneaux dans Grenoble

Lorsque qu'à Grenoble vers les années 1808 / 1809 se pose la question du remplacement du cimetière du Drac, un riche gantier grenoblois, Jean-Baptiste Dumoulin, propose pour cela la vente de son terrain situé à l'Île Verte. Cette transaction se concrétisera en 1810, après le décès du gantier survenu le 20 avril 1809. La veuve Dumoulin signera l'acte de vente. La municipalité ne pouvant pas payer, utilisera une taxe de l'octroi.

"Le conseil municipal, prévoyant que le prix de l'acquisition du terrain appartenant au Sieur Dumoulin, ne peut être établi sur les revenus actuels de la ville... n'a d'autre ressource pour pourvoir à ce paiement, que dans une augmentation d'octroi sur l'entrée des agneaux, 50 centimes par tête pendant 4 années à partir du 1er janvier 1810, ce qui ferait environ 2500 livres par an payées chaque année aux vendeurs".

Ce sont donc des agneaux qui ont payé le terrain du cimetière !

Monique Bonvallet

## Nos prochaines manifestations

- **Samedi 7 mars 2015** - 14h 30 Maison des Associations  
Conférence sur « Olympisme et urbanisme à Grenoble », par Geneviève Vennereau
- **Samedi 21 mars 2015** – Matin : Parcours « Olympisme et urbanisme à Grenoble »  
Rendez-vous à 9h45 à l'arrêt de tram « Hôtel de ville » Prévoir tickets de tram  
Après-midi : Assemblée Générale et Célébration du cinquantième de l'association
- **Vendredi 10 avril 2015** - 14h 30 Maison des Associations  
Conférence de Rodolphe Wilhelm « Balade historique à Saint-Martin-d'Hères »
- **Samedi 6 juin 2015**- Journée pique-nique au fort de Comboire, à Claix

Le 21 mars après-midi : rendez-vous à **14 heures précises**  
dans le salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Grenoble



**14 heures : Assemblée Générale  
de Patrimoine et Développement**

**16 heures 30 : célébration du  
cinquantième de l'association, suivie  
du cocktail du cinquantième, offert par  
la Mairie de Grenoble**

Merci de respecter scrupuleusement ces horaires, par respect pour le personnel municipal qui doit également préparer les élections du lendemain.

*Cette Lettre a été réalisée par Monique Bonvallet, Franck Courtois, Michel Mercier, Jean-Michel Py, Geneviève Vennereau..*